

Département de l'INDRE
Arrondissement de LA CHATRE

REPUBLIQUE FRANÇAISE



DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Nombre de membres en exercices	13
Nombre de membres présents	11
Nombre de suffrages exprimés	12
Nombre de pouvoirs	1
Date de convocation	19/02/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 28 mars, 18 heures,
Le Comité Syndical s'est réuni, sous la présidence de
M. François BUFFETEAU, Président,
Au siège du SIAAC à MONTGIVRAY

2024-03

Étaient présents : Madame Agnès ROBIN ; Messieurs, Frédéric BOULBON, François BOUQUEREAU, François BUFFETEAU, Jean-Yves DUSSAULT, Bernard GIRAUD, Éric LAMBERT, Éric MAUDUIT, Jean-Claude MONNET, Philippe SAVY, Philippe YVERNAULT.

Excusés : Madame Marie-Laure LEUILLET représentée par M. Éric MAUDUIT, M Patrick JUDALET représenté par François BUFFETEAU, Luc HURBAIN

Il désigne M Jean-Yves DUSSAULT, secrétaire de séance

Objet : Avenant au marché du Schéma directeur et Zonage

La commission des marchés et appels d'offres s'est réunie le 26 mars 2024 afin d'examiner la proposition d'avenant N°01 au marché passé avec la société IRH pour l'élaboration d'un schéma directeur d'assainissement.

L'avenant est la conséquence directe d'une connaissance limitée des réseaux existants au moment de la rédaction du marché de consultation initiale. La longueur du réseau n'étant pas de 74 980 ml comme indiqué au marché mais de 100 301 ml dont découlent l'évaluation et l'ensemble des prestations. De plus les conditions de réalisation des prestations ont montré la nécessité de compléter certaines mesures, notamment les inspections télévisuelles et leurs analyses.

L'Avenant N°01 s'élève à un total HT de 60 333.04 € maximum, l'analyse des données ITV dépendant de la longueur qui sera réellement effectuée.

Sur proposition du président et ayant pris en considération l'avis favorable de la commission des marchés et appels d'offres il est proposé au Comité Syndical d'autoriser le président à signer cet avenant pour un montant de soixante mille trois cent trente-trois euros et quatre centimes.

Après en avoir délibéré, le comité, par 12 voix pour,

AUTORISE le président à signer l'avenant Numéro-01 au marché contractualisé avec la société IRH, pour un montant de soixante mille trois cent trente-trois Euros et quatre centimes.
Il autorise le président à entreprendre toutes formalités utiles, pour le recours à d'éventuelles aides notamment de l'Agence de l'Eau, et pour la réalisation de ces nouvelles prestations.

Certifié exécutoire compte tenu
de la transmission en sous-préfecture le 08/04/2024
Et de sa publication le 08/04/2024



Le Président
François BUFFETEAU